

nement d'Andrinople, le Président de ladite Commission, M. Lambrev, avocat, s'est présenté devant nous et a déposé en ces termes :

« J'ai présidé la Commission chargée de répartir les wagons de marchandises sur toute l'étendue des pays nouvellement conquis. Les autres membres étaient, avec moi, les professeurs Boutchef et Chichkov. Je mets quiconque prétend nous avoir versé un centime au défi de se présenter devant moi pour que je lui intente un procès en calomnie. Notre mission consistait à étudier les besoins des populations de toute la zone d'Andrinople, de Xanthy, de Tchaltadja, de Kirk-Kilissé ; nous nous rendions dans toutes les villes situées sur la ligne du chemin de fer, nous faisons venir les marchands, et, en leur présence, nous arrêtons, suivant les nécessités, la quantité de wagons et la nature des marchandises désirées (pétrole, sucre, sel, épicerie, etc.). Nous ne disposions d'abord que de 10, ensuite que de 15 wagons. Nous les attribuons, comme il est dit plus haut, en présence de tous les marchands, sans distinction de nationalité ni de religion. A Dédé-Agatch, par dérogation à la règle générale, nous avons admis une enchère à rebours; celui qui nous promettait de revendre la marchandise le meilleur marché recevait le wagon. Nous sommes arrivés de cette manière à assurer du sucre aux habitants, au prix de 0 fr. 45 l'ancien *oka* (1 kil. 280 gr.). A partir du commencement de mars, nous avons prélevé un cautionnement de 500 ou 1.000 francs, par wagon, de 2.000 frs. à Kirk-Kilissé. Ce cautionnement servait à garantir l'accomplissement strict des engagements pris, à savoir ne pas revendre à un autre le droit reçu, et vendre la marchandise le prix fixé. L'argent était déposé, contre reçu, au bureau central de Kirk-Kilissé, de Dédé-Agatch et d'Andrinople, et il était restitué sur présentation de certificats délivrés par les commandants et les maires des villes et attestant que les conditions avaient été remplies. Nous n'avons eu qu'un seul cas de confiscation du cautionnement, avec procès-verbal : le marchand en gros ayant revendu la marchandise à ses seuls amis, sans prévenir le maire. Nous télégraphions aux maires l'ordre de contrôler les prix de vente (on admettait 15 o/o de bénéfice), la quantité de marchandise vendue, et d'empêcher l'accaparement par certains acheteurs. Les prix des marchandises au détail étaient fixés de la même manière. Par exemple, un prix de 0 fr. 47 en gros correspondait à un prix de 0 fr. 60 au détail. Vers le 20 juin (vieux style), au moment où les opérations militaires ont recommencé, il y avait de 7 à 8 wagons de farine à distribuer entre 3 ou 4 marchands bulgares et grecs, à destination de Serrès et de Drama. Les « cautionnements » ont été prélevés, mais trois jours plus tard toute circulation était interrompue. On a attendu huit jours, avant de la rétablir, après quoi les cautionnements sont restés à la mairie chez M. Nentehev, secrétaire du maire d'Andrinople; l'argent sera restitué sur présentation des reçus. Nous avons enregistré une tentative de corruption. Vers le mois de mars,